NOM :

PRENOM :

COURS :

FÉDÉRATION
FRANÇAISE
DE DANSE

QUESTIONNAIRE

LE CERTIFICAT MÉDICAL

Une fédération peut vous délivrer une licence sportive même si vous ne participez pas à des compétitions.

La 1ère délivrance de la licence est conditionnée par la production d'un certificat médical datant de moins d'1 an et attestant l'absence de contre-indication pour la danse.

Puis, tous les 3 ans, vous devez faire établir un certificat médical pour faire renouveler votre licence.

Si vous n'avez besoin de remettre un certificat médical (car le dernier date de moins de 3 ans), vous devez quand même remplir un questionnaire de santé pour faire renouveler votre licence.

Ce questionnaire de santé permet de savoir si vous devez fournir un certificat médical pour renouveler votre licence sportive.

Textes de référence

- Code du sport : articles L231-2 à L231-4

Certificat obligatoire

- Code de l'éducation : articles D312-1 à D312-6

Sport à l'école

- Décret du 24 août 2016 relatif au certificat médical attestant de l'absence de contre-indication à la pratique du sport

RÉPONDEZ AUX QUESTIONS SUIVANTES PAR OUI OU PAR NON. DURANT LES DOUZE DERNIERS MOIS :	OUI	NON
1) Un membre de votre famille est-il décédé subitement d'une cause cardiaque ou inexpliquée ?	□	□
2) Avez-vous ressenti une douleur dans la poitrine, des palpitations, un essoufflement inhabituel ou un malaise ?	□	□
3) Avez-vous eu un épisode de respiration sifflante (asthme) ?	□	□
4) Avez-vous eu une perte de connaissance ?	□	□
5) Avez-vous avez arrêté le sport pendant 30 jours ou plus pour des raisons de santé, avez-vous repris sans l'accord d'un médecin ?	□	□
6) Avez-vous débuté un traitement médical de longue durée (hors contraception et désensibilisation aux allergies) ?	□	□
A ce jour :		
7) Ressentez-vous une douleur, un manque de force ou une raideur suite à un problème osseux, articulaire ou musculaire (fracture, entorse, luxation, déchirure, tendinite, etc.) survenu durant les 12 derniers mois ?	□	□
8) Votre pratique sportive est-elle interrompue pour des raisons de santé ?	□	□
9) Pensez-vous avoir besoin d'un avis médical pour poursuivre votre pratique sportive ?	□	□

NB : Les réponses formulées relèvent de la seule responsabilité du licencié.

Si vous avez répondu oui à une seule des questions, vous devez faire établir un nouvel certificat médical, même si le dernier certificat date de moins de 3 ans.